

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 septembre 2025

Extrait de délibération

Le lundi 15 septembre 2025 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 septembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Patrice HÉLARY, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Yves L'HÉNAFF a donné pouvoir à Albert LE CORRE,
Caroline SOLLIEC a donné pouvoir à Fabienne DUSSORT.

A été désigné(e) secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 abstentions des membres du groupe « Nouvel Elan 2020 ».

- De 20h20 à 21h08 : Monsieur Jean-Louis COLLOC a quitté la salle du Conseil municipal durant le débat et le vote.

DELIBERATION N°CM-20250915-URBA-04-AVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE FORMULEE PAR LA SOCIETE CARRIERES LAGADEC EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER ET L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CARRIERE DE KERASTANG

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 01

Votants : 28

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

La carrière de Kerastang est exploitée depuis les années 60. L'arrêté autorisant la société des Carrières Lagadec à exploiter ce gisement arrive à son terme en mars 2026 sans que la cote limite d'extraction n'ait été atteinte.

Par conséquent, la société des Carrières Lagadec a déposé le 26 mars 2025 auprès des services de l'Etat une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de Kerastang et d'étendre son périmètre.

Par courrier du 5 août dernier, les services de l'Etat ont sollicité l'avis du conseil municipal sur cette demande d'autorisation environnementale, l'avis devant être exprimé au plus tard dans les deux mois à compter de la réception dudit courrier, conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kerastang se déroule depuis le lundi 8 septembre 2025 jusqu'au lundi 8 décembre 2025 soit pendant une durée de trois mois consécutifs. Le projet est soumis à évaluation environnementale et le dossier comprend une étude d'impact.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire à l'espace Racine, Salle Molière :

- le jeudi 18 septembre 2025 à 18 h00 (réunion publique d'ouverture de la consultation)
- le samedi 29 novembre 2025 à 10h00 (réunion publique de clôture de la consultation).

En outre, des permanences seront assurées à la mairie de Saint-Renan :

- le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- le samedi 6 décembre 2025 de 9h30 à 11h30.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6452>
- par courrier : Mairie de Saint-Renan – Consultation du public Carrière de Kerastang – à l'attention de Monsieur ROUAT commissaire enquêteur – 12 Place Léon Cheminant, 29290 Saint-Renan ;
- lors des permanences de la commission d'enquête ou lors des réunions publiques.

Compte tenu de l'expérience de la société des Carrières Lagadec en matière d'extraction et de son ancienneté sur la commune de Saint Renan, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kerastang permettra de pérenniser localement ses activités et d'approvisionner en matériaux l'agglomération et les chantiers de construction et de terrassement du secteur, concourant ainsi au dynamisme du bassin d'emploi.

Des annexes décrivant le projet sont jointes à la présente délibération :

- Annexe 04a – Analyse Prescriptions 2515 et 2517,
- Annexe 04b – Capacités techniques et financières,
- Annexe 04c – Carte de localisation,
- Annexe 04d – Description du projet,
- Annexe 04e – Etude de danger et résumé
- Annexe 04f – Etude d'impact-RNT
- Annexe 04g – Note non technique de présentation

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.181-18,

Vu la demande d'avis formulée par le préfet du Finistère, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, par courrier du 5 août 2025,

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Travaux réunie le 4 septembre 2025,

- **de donner un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kerastang, formulée par la société Carrières Lagadec ;

- **de l'autoriser** à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal : 22 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 2 voix pour d'Alexandre PRUVOST et de Yannig ROUAT membres du groupe « Nouvel Elan 2020 » et 4 abstentions des membres du groupe « Nouvel Elan 2020 ».***

Le Secrétaire de séance,



**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 15 septembre 2025**

Le Maire,



Gilles MOUNIER

**Date de publication
certifiée exécutoire**